

AU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 MARS 2017

Le jeudi deux mars deux mille dix sept à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, salle des réceptions sous la présidence de Monsieur Daniel JANSSENS, Maire

17/09 : METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

L'assemblée métropolitaine ayant été renouvelée suite à la création de la Métropole issue de la fusion de la Métropole Européenne de Lille et de la Communauté de communes des Weppes au 1^{er} janvier 2017, le Conseil métropolitain a adopté la délibération portant création entre la Métropole Européenne de Lille et ses communes membres, d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts.

Il convient de désigner un membre représentant du Conseil Municipal au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, désigne M. SAS en qualité de représentant.

17/10 : RUE DE LA DISTILLERIE – PARCELLES CADASTREES SECTION B N° 6504P – 6502P ET 3878P — VENTE AU PROFIT DE LA SCI LA MALTERIE

Monsieur Benjamin BAJEUX, a sollicité la ville pour l'acquisition du bâtiment « La Malterie » et des terrains mitoyens, sis rue de la Distillerie afin d'y implanter son restaurant « Le Balsamique ». Cet ensemble est situé sur les parcelles cadastrées section B n° 6504p (bâtiment) 6502p et 3878p (terrains mitoyens) et représente une superficie d'environ 828 m².

M. BAJEUX a donné son accord écrit pour une acquisition au prix de 280 000 € net vendeur et a constitué dans ce but une SCI dénommée « La Malterie ».

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** :

- décide la vente des parcelles cadastrées section B n° 6504p, 6502p et 3878p, d'une superficie d'environ 828 m² pour un montant de 280 000 € net vendeur au profit de la « SCI La Malterie ».
- autorise M. le Maire à solliciter l'Etude de Me OSSET & BRION, notaires associés à WAMBRECHIES pour l'élaboration de l'acte notarié qui devra inclure l'ensemble des servitudes nécessaires. Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.
- autorise M. le Maire à signer cet acte et tous actes devant intervenir dans ce contexte.

17/11 : RYTHMES SCOLAIRES – PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) DE LA COMMUNE DE WAMBRECHIES 2017-2020

Ce PEDT, d'une durée de trois ans, permet à la commune, dans le souci permanent d'améliorer la réussite de tous les élèves, de mettre en cohérence les temps scolaires et péri-scolaires, d'associer l'ensemble des acteurs engagés auprès des enfants et de mobiliser toutes les ressources de notre territoire.

Le PEDT actuel arrive à échéance à la fin de cette année scolaire.

Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) a appelé à une nouvelle consultation des maires et des conseils d'écoles et à transmettre le projet d'organisation du temps scolaire de toutes les écoles publiques, maternelles et élémentaires de la commune. Il se prononcera avant la fin du mois de mars sur l'organisation du temps scolaire retenue.

Compte tenu de la volonté, partagée par les enseignants, les parents d'élèves et l'équipe des animateurs des NAP, de « regrouper » les grandes NAP sur une demi-journée, nous sollicitons de nouveau de déroger sur cette après-midi libérée et de déroger à la durée d'enseignement de 5 h 30 par jour, pour la passer à 5 h 40.

Le Conseil Municipal réitère également sa demande de dérogation pour que la 9^{ème} demi-journée de classe ait lieu le samedi matin.

Le Conseil Municipal, par **25 voix pour et 2 voix contre**, adopte le rapport de Mme DEFRANCE.

17/12 : COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, par **25 voix pour et 2 abstentions**, déclare que le compte de gestion de la ville, dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier Principal, visé par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de sa part.

17/13 : COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Conseil Municipal, par **24 voix pour et 2 abstentions** (M. le Maire s'est retiré), adopte le compte administratif de la ville qui est arrêté aux résultats de l'exercice en dépenses à 11 586 015.29 € et en recettes à 14 684 386.54 €

17/14 : AFFECTATION COMPTABLE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal, par **25 voix pour et 2 abstentions**, décide d'affecter 800 000 € de l'excédent de fonctionnement à l'investissement (compte 1068) et d'affecter le solde, soit 1 109 455.83 € au fonctionnement (compte 002). Le solde excédentaire de la section d'investissement restant affecté au compte 001 (excédent d'investissement) pour un montant de 1 731 211.37 €

17/15 : COMPTE DE GESTION 2016 – PORT DE PLAISANCE

Le Conseil Municipal, par **25 voix pour et 2 abstentions**, déclare que le compte de gestion du Port de Plaisance, dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier Principal, visé par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserve de sa part.

17/16 : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – PORT DE PLAISANCE

Le Conseil Municipal, par **24 voix pour et 2 abstentions** (M. le Maire s'est retiré), adopte le compte administratif du port de plaisance qui est arrêté aux résultats de l'exercice en dépenses à 85 841.55 € et en recettes à 87 167.30 €

17/17 : AFFECTATION COMPTABLE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 – PORT DE PLAISANCE

Le Conseil Municipal, par **25 voix pour et 2 abstentions**, décide de laisser la totalité de l'excédent de fonctionnement soit 31 752.25 € au compte 002 (excédent de fonctionnement). L'excédent d'investissement restant affecté au compte 001 (excédent d'investissement) pour un montant de 2 833.59 €

17/18 : ETAT DU PERSONNEL 2017

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, adopte l'état du personnel 2017. Un poste y a été créé (Adjoint technique) et les postes suivants y ont été supprimés, après avis du Comité Technique Paritaire :

- 1 rédacteur principal de 2^{ème} classe
- 1 adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 1 adjoint administratif
- 1 adjoint administratif à temps non complet
- 4 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe
- 2 auxiliaires de puériculture principales de 2^{ème} classe
- 4 emplois d'avenir

SUBVENTIONS ET PROVISIONS 2017

Le Conseil Municipal adopte les subventions et provisions 2017 :

- 17/19 : aux établissements scolaires et associations ayant une activité à caractère para-scolaire à l'**unanimité**
- 17/20 : aux organismes locaux à caractère culturel par **25 voix pour (2 élus ne participent pas au vote) – excepté pour l'Association Arts et Scènes en Nord de France par 23 voix pour et 2 abstentions**
- 17/21 : aux organismes locaux à caractère sportif par **24 voix pour (3 élus ne participent pas au vote)**
- 17/22 : aux organismes locaux à caractère social par **26 voix pour (1 élu ne participe pas au vote)**
- 17/23 : aux organismes extérieurs à l'**unanimité**
- 17/24 : provisions et modalités pour l'octroi de subventions à divers organismes à caractère d'intérêt général ou commercial par **25 voix pour (2 élus ne participent pas au vote)**

17/25 : PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal, par **25 voix pour et 2 abstentions**, arrête le programme d'investissement à hauteur de 4 704 370 €

17/26 : VOTE DU TAUX DES IMPOTS

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide de reconduire pour cette année les taux votés en 2016 à savoir :

Taxe d'Habitation	30.91 %
Taxe Foncière propriétés bâties	27.01 %
Taxe Foncière propriétés non bâties	51.57 %

17/27 : AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Compte tenu du réalisé 2016, le Conseil Municipal, par **25 voix pour et 2 abstentions**, décide de modifier les AP/CP votés afin d'ajuster les crédits pour 2017 pour un montant de 3 489 950 € et de créer une nouvelle Autorisation de Programme n° 17-001 Fort du Vert Galant.

17/28 : AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

Compte tenu du réalisé 2016, le Conseil Municipal, par **25 voix pour et 2 abstentions**, décide de modifier les AE/CP votés afin d'ajuster les crédits pour 2017 pour un montant de 135 000 €.

17/29 : BUDGET PRINCIPAL 2017

Le Conseil Municipal, par **25 voix pour et 2 abstentions**, vote le budget qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	10 858 170.83 €	10 858 170.83 €
INVESTISSEMENT	7 760 577.73 €	7 760 577.73 €

17/30 : PROGRAMME D'INVESTISSEMENT – PORT DE PLAISANCE

Le Conseil Municipal, par **25 voix pour et 2 abstentions**, arrête le programme d'investissement à hauteur de 9 406.59 €

17/31 : BUDGET 2017 – PORT DE PLAISANCE

Le Conseil Municipal, par **25 voix pour et 2 abstentions**, vote le budget du Port de Plaisance qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	94 507.25 €	94 507.25 €
INVESTISSEMENT	14 961.59 €	14 961.59 €

17/32 : RESTAURATION MUNICIPALE – TARIFS HORS CADRE SCOLAIRE – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 15/43 DU 23 AVRIL 2015

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide de modifier les tarifs comme suit :

	REPAS LIVRÉ	REPAS PRIS SUR PLACE
Pré-ados (10-13 ans) et ados (14/17 ans)	3.40 €	4.25 €

INFORMATION DE M. LE MAIRE

Liste des marchés conclus en 2016.